



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada



Energy Policy Sector

Secteur de la politique Énergétique

Natural Resources Ressources naturelles

Ottawa, Canada
K1A 0E4

Le 9 mai 2008

Destinataires : Parties prenantes intéressées

**Ébauche de Règlement sur le forage et la production
Version d'avril 2008**

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, le comité directeur de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE), en collaboration avec un groupe de travail, se charge de mettre à jour la réglementation qui s'applique au forage et à la production de pétrole et de gaz en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et des lois de mise en œuvre des Accords¹. Les lois citées plus haut régissent les activités d'exploration aux fins de production de pétrole et de gaz dans certaines parties du Canada, dont les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ainsi que les régions extracôtières de la Colombie-Britannique, le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. L'ébauche de *Règlement sur le forage et la production* vise toute société qui propose de forer un puits de gaz ou de pétrole ou de construire et d'exploiter des installations de production dans ces régions.

Les organismes qui participent aux travaux de mise à jour sont Ressources naturelles Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Office national de l'énergie, les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, l'Office Canada-Terre-Neuve et-Labrador des hydrocarbures extracôtières, ainsi que l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtières.

Tous les documents se rapportant à l'ébauche de *Règlement sur le forage et la production*, y compris le document d'information, la correspondance, les questions et réponses et la présentation sommaire, sont affichés dans le site Web de l'Office

¹ *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*; Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act (loi de mise en œuvre de l'accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador); *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtières*; Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation (Nova Scotia) Act (loi de la Nouvelle-Écosse visant la mise en œuvre de l'accord sur les hydrocarbures extracôtières) (lois de mise en œuvre des Accords).

(www.neb-one.gc.ca). À la page d'accueil, cliquez sur « Lois et règlements », puis sur « Règlements à l'étude » et faites défiler vers le bas jusqu'au lien « Ébauche d'un Règlement sur le forage et la production axé sur les buts ».

La période prévue pour le dépôt de commentaires par les parties prenantes a eu lieu d'avril à août 2007. Le groupe de travail a ensuite examiné tous les commentaires reçus et apporté les changements nécessaires. Les commentaires reçus, ainsi que la réponse du groupe de travail à chacun, se trouvent dans le site Web de l'Office.

Le comité directeur de l'IRRZPE est conscient que certaines parties prenantes intéressées auraient peut-être des questions à poser sur l'ébauche de règlement. Aussi est-il prêt à examiner toute demande de réunion supplémentaire dont la tenue pourrait avoir lieu entre le 2 et le 20 juin 2008. De telles réunions serviraient à expliquer l'ébauche de règlement, à favoriser l'échange en vue d'arriver à une compréhension commune de la position des autres et à clarifier certains points, le cas échéant.

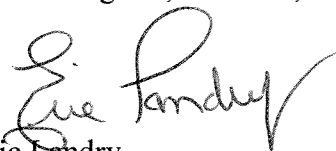
La prochaine période prévue pour le dépôt de commentaires sur l'ébauche de règlement aura lieu à l'étape de la publication dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Toutes les parties prenantes intéressées en seront avisées.

Pour obtenir un exemplaire papier de l'un ou l'autre des documents cités plus haut ou pour présenter une demande de réunion, veuillez vous adresser à la personne suivante :

Madame Jann Atkinson
Gestionnaire de projet, Règlement sur le forage et la production
Élaboration de la réglementation
Office national de l'énergie
Téléphone : 403-299-3923 ou 1-800-899-1265 (sans frais)
Courriel : jann.atkinson@neb-one.gc.ca.

Pour communiquer en français, veuillez contacter Chantal Briand au 403-292-4192 ou au 1-800-899-1265 (sans frais), ou à l'adresse chantal.briand@neb-one.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Eric Landry
Coprésident, IRRZPE
Directeur, Division de la gestion des régions pionnières
Direction des ressources pétrolières
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 17^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4



Fred Allen
Coprésident, IRRZPE
Directeur, Réglementation
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Ministère des Ressources naturelles
50, avenue Elizabeth
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6

p.j.

c.c. Groupe de travail - Réglementation visant le forage et la production
Membres du comité directeur de l'IRRZPE